

Nombre de conseillers en exercice : 51
Nombre de conseillers présents : 38
Nombre de conseillers votants : 47

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans les salles pédagogiques de l'École du vent à St Clément, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Thierry GIROT, M. Dominique BRESSO, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Alain CLAUZIER, Mme Nadine RAVAUD, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Antony CHEYTION, Mme Marie-Christine ROURE, M. Gérard CUMIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Denis SERRE, M. Roger PERRIN, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, Mme Françoise ROCHE, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Michel VILLEMAGNE, M. Patrick MARCAILLOU, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Christophe GAUTHIER, M. Michel MARMEYS, M. Antoine CAVROY, M. Nicolas FREYDIER, M. Didier BOUET, Mme Sonia MERCURY, M. Gérard SANIEL, Mme Aline FARRE, M. Yves LE BON, Mme Sylviane BOISSY, M. René COSTE, Mme Jeanine CHAREYRON, M. Florent DUMAS.

Absents excusés représentés : Mme Nathalie TELLIER représentée par Gaëlord VIALLE, M. Philippe CRESTON pouvoir à Dr Jacques CHABAL, Mme Johanna HORNEGG pouvoir à M. Roger PERRIN, Mme Nicole GRATESOL pouvoir à Mme Monique PINET, Mme Nadège VAREILLE pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE, Mme Carine PONTON pouvoir à M. Patrick MARCAILLOU, Mme Isabelle BOUCHARDON pouvoir à M. Michel MARMEYS, Mme Josyane ALLARD CHALANCON pouvoir à Mme Josette CLAUZIER, M. Maurice SANIEL pouvoir à M. Gérard SANIEL, M. Dorian REY représenté par M. Jordy DELIMARD, Mme Marie-Françoise PERRET pouvoir à M. Florent DUMAS.

Absents excusés : Mme Michelle THOMAS, Mme Céline SAUSSE, Mme Catherine FAURE.

Absents : M. Alain BACONNIER.

Secrétaire de séance : M. Didier BOUET

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 19 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

Délibération n° 2023-0925001 examinée le 25/09/2023 - Attributions de compensation - année 2023

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le tableau définitif 2023 des charges transférées ; charge le Président d'en assurer son application et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation.

Délibération n° 2023-0925002 examinée le 25/09/2023 - Attributions de compensation - année 2024 et suivantes

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le tableau définitif des charges transférées pour l'année 2024 et les années suivantes ; charge le Président d'en assurer son application et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation.

Délibération n° 2023-0925003 examinée le 25/09/2023 - DM n° 1 - Budget général

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte les ouvertures et transferts de crédits tel que proposé.

Délibération n° 2023-0925004 examinée le 25/09/2023 - DM n° 2 - Budget Eau

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte les ouvertures et transferts de crédits tel que proposé.

Délibération n° 2023-0925005 examinée le 25/09/2023 - DM n° 2 - Budget Assainissement

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte les ouvertures et transferts de crédits tel que proposé.

Délibération n° 2023-0925006 examinée le 25/09/2023 - DM n° 1 - Budget ZA ARIC

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte les ouvertures et transferts de crédits tel que proposé.

Délibération n° 2023-0925007 examinée le 25/09/2023 - Ligne de trésorerie

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 750 000 € aux conditions du contrat proposé par la Banque Postale ; autorise le Président à signer le contrat et à effectuer toute démarche nécessaire au renouvellement de cette ligne de trésorerie.

Délibération n° 2023-0925008 examinée le 25/09/2023 - Garantie d'emprunt pour l'association Hôpital de Moze

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le vœu suivant :
« *La Communauté de communes Val'Eyrieux, dès lors qu'elle serait sollicitée en matière de garantie d'emprunt par l'association de gestion de l'hôpital de Moze, délibèrera favorablement à l'octroi de*

cette garantie dans le respect des règles prudentielles édictées aux articles L2251-1 à L2252-5 du Code général des collectivités territoriales ».

Délibération n° 2023-0925009 examinée le 25/09/2023 - Adoption du règlement intérieur de la CLECT

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'adopter le règlement intérieur de la CLECT de la Communauté de communes Val'Eyrieux ; charge M. le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2023-0925010 examinée le 25/09/2023 - Vente de terrains ZA ARIC

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide la vente des lots n° 18 et n° 19 d'une superficie approximative de 4 227 m², au prix de 20 € HT le m² à M. Cyriaque PETITJEAN ou à toute personne morale s'y rapportant ; autorise Monsieur le Président ou tout Vice-président à signer l'acte de vente et toute pièce s'y rapportant.

Délibération n° 2023-0925011 examinée le 25/09/2023 - Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Délibération n° 2023-0925012 examinée le 25/09/2023 - Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Délibération n° 2023-0925013 examinée le 25/09/2023 - Modification du règlement pour les subventions aux associations

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'adopter la modification du règlement de subventions aux associations touristiques et culturelles ; charge M. le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2023-0925014 examinée le 25/09/2023 - Subvention Marathon de l'Ardèche 2023

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le versement d'une subvention de 4 200 € à l'Association Ultr'Ardèche pour l'organisation du Marathon de l'Ardèche 2023 ; dit que les dépenses sont prévues au Budget Général 2023 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

Délibération n° 2023-0925015 examinée le 25/09/2023 - Renouvellement de l'agrément du Relais petite enfance (RPE)

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, demande le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance Val'Eyrieux auprès de la CAF de l'Ardèche du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ; autorise le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Délibération n° 2023-0925016 examinée le 25/09/2023 - Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) : Modification

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de modifier l'article V- « *Périodicité de versement* » de la délibération n°2023-06190017 du 19 juin 2023, la part variable de l'indemnité devant être versée mensuellement.

Délibération n° 2023-0925017 examinée le 25/09/2023 - Autorisation de recours au service civique

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de renouveler l'agrément service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2023 ; autorise le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ; autorise le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 113,02 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Délibération n° 2023-0925018 examinée le 25/09/2023 - Avis sur la modification des statuts du SymCA

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la demande de modification statutaire du SymCA correspondante ; donne au Président les pouvoirs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2023-0925019 examinée le 25/09/2023 - Programme LEADER : désignation de représentants au GAL Ardèche

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, désigne les délégués de la Communauté de communes Val'Éyrieux au sein du Comité de programmation du GAL Ardèche : délégué titulaire = Antoine CAVROY ; délégué suppléant = Dominique BRESSO ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération n° 2023-0925020 examinée le 25/09/2023 - Avenant OPAH

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la prolongation de l'OPAH VAL'ÉYRIEUX pour une durée de deux ans et le projet d'avenant à la convention ; autorise le Président à signer le document et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention ; prévoit d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2024 et aux suivants.

Délibération n° 2023-0925021 examinée le 25/09/2023 - Adoption du schéma directeur vélo

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le schéma directeur cyclable Val'Éyrieux ; approuve le plan pluriannuel d'investissement associé au schéma directeur cyclable ; autorise M. le Président à solliciter tout financement permettant d'assurer la mise en œuvre du schéma directeur cyclable ; autorise M. le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Délibération n° 2023-0925022 examinée le 25/09/2023 - Collecte et traitement des déchets - Approbation du rapport 2022 du SICTOMSED sur le prix et la qualité du service

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public du SICTOMSED.

Délibération n° 2023-0925023 examinée le 25/09/2023 - Collecte et traitement des déchets - Approbation du rapport 2022 du SICTOM Entre Monts et Vallées sur le prix et la qualité du service

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public du SICTOM Entre Monts et Vallées.

Délibération n° 2023-0925024 examinée le 25/09/2023 - Motion en faveur du maintien du service public de collecte et de traitement pour le recyclage des bouteilles en plastique

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, réaffirme l'engagement pour le maintien du service public de collecte et de traitement des emballages ménagers ; s'oppose à l'instauration d'une consigne pour recyclage des bouteilles en plastique et demande au gouvernement de sursoir à son projet ; rappelle la volonté de travailler avec l'ensemble des parties prenantes afin de définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre le taux de 90% de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique, mais aussi l'autre objectif de la France qui est de diviser par deux le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici 2030 ; attend du gouvernement qu'il défende auprès de la Commission Européenne la spécificité et l'intérêt de notre service public de collecte et de traitement des déchets ménagers par la promotion de dispositifs alternatifs à la consigne.